

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2020-18(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 7 octobre 2020

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 19

Absents : 3

Votants : 20 (19 + 1 pouvoir)

Réception en Préfecture le :

20 OCT. 2020

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

20 OCT. 2020

L'an deux mille vingt et le 15 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN,

Etaient présent(e)s : Mesdames Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Michèle MOUTTE, Patricia PAUL, Nathalie PONCE-GASSIER, Geneviève PRIMITERRA (ayant reçu pouvoir de mme Brigitte REYNAUD), Alberta VALLÉE.  
Messieurs Bruno ACCIAI (représentant mme Patricia GRANET-BRUNELLO), Serge CAREL, Claude FIAERT, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPERINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA, Daniel SPAGNOU, Jean-Michel TRON.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Sophie BALASSE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par monsieur Bruno ACCIAI), Brigitte REYNAUD (ayant donné pouvoir à madame Geneviève PRIMITERRA) ;  
Monsieur Jean-Claude CASTEL.

**Objet : Désignation des membres des commissions organiques du Conseil d'administration**

**Le président expose :**

L'article 3 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que : "Le Conseil d'administration peut décider de constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui seront soumises à l'Assemblée. Ces dernières désignent un rapporteur qui coordonne les travaux de ladite commission et rapporte les conclusions au Conseil d'Administration. Il n'est pas exigé de quorum pour la tenue des réunions des commissions.

Les Commissions organiques du Conseil d'Administration, composées des membres du Bureau auxquels s'adjoignent d'autres administrateurs, sont les suivantes :

- Finances et Patrimoine
- Communication et Information
- Equipements et Moyens de Lutte
- Personnel, Formation et Action Sociale

Elles désignent un rapporteur chargé d'expliquer les dossiers en séances plénières.

Le Président et les membres du Bureau du Conseil d'Administration sont membres de droit des commissions organiques".

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de désigner les membres des commissions organiques.

**- Commission des Finances et du Patrimoine :**

- Pierre POURCIN
- Robert GAY
- Patricia PAUL
- Maurice JAYET

